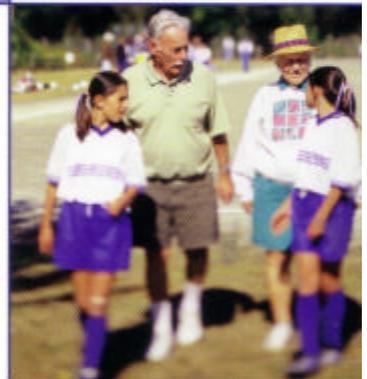




# Régime de pension agréé

## Rapport annuel 2001



# Table des matières

Message de Madame Vivian Albo – présidente du Conseil d’administration . . . . .	2
Message de Monsieur Gilles Champagne – président du Comité des pensions . . . . .	2
Message de l’honorable André Ouellet – président-directeur général . . . . .	3
Message de Monsieur Brian Steck – président du Comité de placement . . . . .	3
Portrait des données sur la participation . . . . .	4
Cap sur le service... . . . .	7
Placement de l’actif de la caisse . . . . .	10
Une solide structure de régie . . . . .	15
Responsabilité de la direction à l’égard de l’information financière . . . . .	17
Opinion des actuaires . . . . .	18
Rapport des vérificateurs . . . . .	19
États financiers . . . . .	20
Notes afférentes aux états financiers . . . . .	22
Liste des membres du conseil et des comités . . . . .	34

**N**ous vous présentons le premier rapport annuel du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le régime). Vous y trouverez un compte rendu des faits saillants de l’année 2001, qui marque la première année complète d’existence du régime.

Avec l’établissement du nouveau régime, nous avons mis en place de nombreuses mesures, notamment un système interactif d’administration des pensions et une structure efficace de gestion des placements de la caisse de retraite. Notre objectif est de nous assurer que le régime est administré le plus rigoureusement possible et dans l’intérêt des participants.

La version imprimée du rapport annuel sera envoyée à tous les participants au régime et le texte sera affiché sur le site Web du régime.

## Confidentialité des dossiers du régime

Postes Canada souscrit à la loi fédérale adoptée récemment sur la confidentialité des renseignements personnels. Nous nous engageons à faire en sorte que les renseignements liés aux pensions soient traités de manière sécuritaire et confidentielle. En élaborant le nouveau système et les nouveaux procédés utilisés dans le cadre du régime, nous avons prévu des mesures pour garantir la protection de vos données personnelles.

Pour obtenir des renseignements sur votre dossier personnel, veuillez consulter le site Web du régime à l’adresse [www.retraitecp.com](http://www.retraitecp.com) ou appeler sans frais le Centre administratif du régime de retraite au 1-877-480-9220. Vous pouvez également écrire à l’adresse suivante :

CENTRE ADMINISTRATIF DU RÉGIME  
DE RETRAITE DE POSTES CANADA  
CASE POSTALE 2073  
MISSISSAUGA ON L5B 3C6

## Message de Madame **Vivian Albo**

Présidente du Conseil d'administration



Il y a plus d'un an maintenant que Postes Canada a pris en charge l'administration de son régime de retraite qui relevait jusqu'alors du gouvernement fédéral. Je suis fière du travail accompli en si peu de temps.

La transition s'est faite en douceur. Tous ceux et celles qui y ont travaillé avaient pour objectif de miser sur l'excellence du service offert aux participants dans le cadre du nouveau régime. Ils ont ainsi établi toute une gamme d'outils libre-service grâce auxquels les participants peuvent se renseigner sur leurs prestations, notamment un site Web, un centre d'appels téléphoniques et des bulletins d'information. Par exemple, en téléphonant au centre d'appels sans frais, les participants obtiennent rapidement et automatiquement une foule de renseignements sur la retraite et peuvent, au besoin, parler à un représentant des services d'administration du régime de retraite.

En outre, nous avons adopté une solide structure de régie du régime assortie de mesures de contrôle et de protection des intérêts de Postes Canada et de ceux de ses employés afin d'assurer la gestion saine et prudente d'un des plus importants régimes de retraite d'entreprise unique au Canada. En matière de régie, le Conseil d'administration a pour fonction, entre autres, d'approuver les principes directeurs de placement, qui indiquent comment et quand l'actif de la caisse de retraite sera placé. Il doit également voir à ce que les employés soient parfaitement informés des affaires du régime et, à cette fin, ils sont représentés au Comité de placement et au Conseil consultatif des pensions.

Je suis convaincue que vous lirez avec grand intérêt le premier rapport annuel du régime.

## Message de Monsieur **Gilles Champagne**

Président du Comité des pensions



Le mandat du Comité des pensions est de seconder le Conseil d'administration dans sa mission de voir à ce que le régime soit administré dans l'intérêt des participants.

À l'instar des autres régimes de pension fédéraux, notre régime est assujéti à la *Loi sur les normes de prestation de pension (LNPP)* et à la Loi de l'impôt sur le revenu. La LNPP établit clairement les règles à respecter pour assurer la gestion prudente de la caisse de retraite et pour protéger les prestations constituées dans le cadre du régime, tant celles qui sont versées aux retraités actuels que celles qui seront versées aux futurs retraités. De plus, en vertu de la « common law », les fiduciaires

sont tenus d'exercer leurs fonctions de surveillance de l'administration et du placement de l'actif du régime avec soin, diligence et compétence. Le rôle du Comité des pensions est d'aider le Conseil à remplir ses obligations et ses responsabilités fiduciaires, avec la précieuse collaboration de la Division des pensions.

Mon objectif et celui du Comité des pensions est de faire en sorte que le régime continue d'être administré avec le plus grand soin afin de protéger les intérêts de tous les participants au régime.

# Message de l'honorable **André Ouellet**

Président-directeur général



Postes Canada est devenue une société d'État en 1981 et, depuis 1989, elle exerce ses activités sans l'aide des contribuables. La Société poursuit sa croissance, affichant un bilan positif pour la septième année consécutive. Il est par conséquent tout à fait légitime que nous nous

occupions également de l'administration de notre régime de retraite puisqu'il représente une partie importante de la rémunération totale des employés. En assumant nous-mêmes la gestion du régime, nous avons toute la latitude voulue pour en faire un atout précieux susceptible d'attirer et de retenir les employés compétents et dynamiques dont la Société a absolument besoin pour relever les défis qui l'attendent. Je crois sincèrement que le régime jouera pleinement son rôle pour nous aider à atteindre les objectifs de la Société.

Avec la mise en service du système entièrement automatisé d'administration des pensions du Centre administratif du régime de retraite, les employés ont maintenant accès à leurs renseignements personnels liés au régime de retraite. Au cours de l'année dernière, le Centre administratif a ainsi traité quelque 200 000 demandes d'estimation de rente, seulement sur le site Web. C'est plus de demandes traitées pendant une année que pendant plusieurs années d'administration fédérale.

Je pense que ce premier rapport annuel prouve que nous sommes tout à fait en mesure de gérer notre régime et que nous sommes résolument déterminés à donner aux participants le meilleur service possible.

# Message de Monsieur **Brian Steck**

Président du Comité de placement



Le Comité de placement relève du Comité des pensions formé par le Conseil d'administration. Des spécialistes internes et externes ayant acquis une solide connaissance et une vaste expérience en économie, en finance et en placement siègent au Comité de placement.

Le comité veille à l'application de l'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP), qui établit quand et comment l'actif du régime sera placé. Au moins une fois par année, les membres du comité examinent l'ÉPPP pour vérifier si les politiques et procédures de placement établies sont toujours applicables compte tenu des hypothèses économiques sous-jacentes et des données sur la participation au régime. Ils recommandent des changements, au besoin.

De plus, le comité s'occupe de choisir les gestionnaires qui devront placer les fonds dans le cadre du mandat

qui leur est confié, par exemple dans des sociétés de l'indice TSE 300 (maintenant l'indice composé S&P/TSX) ou dans des obligations du Canada. Ces gestionnaires sont choisis selon leur compétence et expérience dans la catégorie de placements dont ils sont responsables ainsi que selon la qualité de leur dossier de performance. Le Comité de placement surveille également le rendement des fonds pour s'assurer que les gestionnaires respectent l'ÉPPP et qu'ils travaillent à atteindre les objectifs de rendement. Comme vous le constaterez en lisant ce rapport, les structures et les politiques mises en place ont permis au régime d'obtenir d'excellents résultats en 2001.

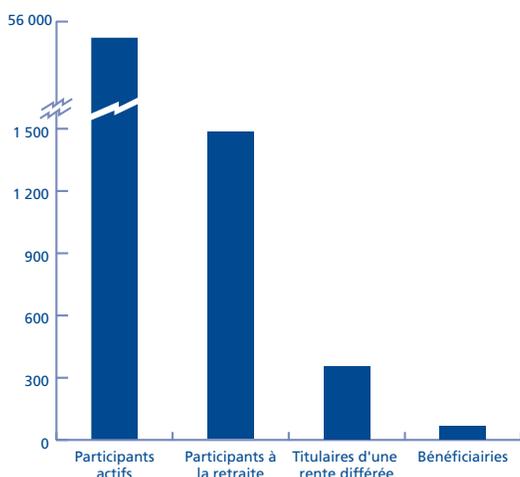
Les membres du Comité de placement et moi-même nous engageons fermement à assurer la santé financière de notre régime.

# Portrait des données sur la participation

**Le régime de retraite de Postes Canada est un des plus importants régimes de retraite au Canada et compte au total 57 449 participants, composés de participants actifs, de participants à la retraite, de titulaires d'une rente différée et de bénéficiaires.**

## Ensemble des participants au régime

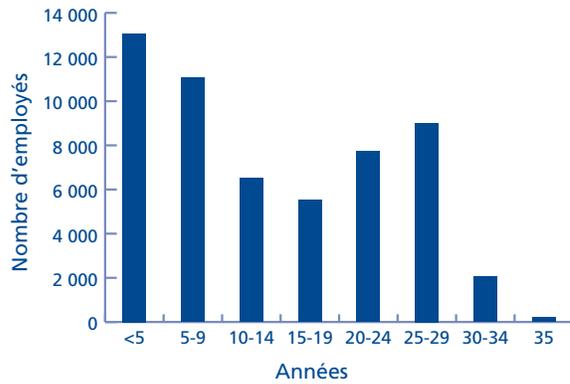
La position de notre régime est fort avantageuse avec un ratio participants actifs/retraités de 38:1. La plupart des régimes comparables au Canada existent depuis beaucoup plus longtemps que notre régime et affichent un ratio de 1:1.



## Participants actifs – nombre d'années de service et répartition par âge

Notre régime comprend toutes les catégories de participants, des employés qui viennent d'y adhérer jusqu'à ceux qui comptent plus de 35 années de service. Même si la moyenne des années de service des participants est de 13,9 années et leur moyenne d'âge, de 46,1 ans, les statistiques montrent que plus de 11 000 participants actifs ont plus de 50 ans et comptent plus de 15 années de service. Cela signifie que le rythme auquel les participants prendront leur retraite s'accélérera dans un proche avenir.

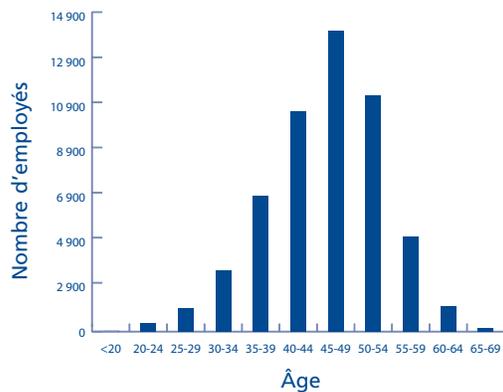
## Nombre d'années de service ouvrant droit à pension



**Gisèle Crête**  
Pouliaries (Québec)

« Lorsque j'ai commencé la planification de ma retraite, j'ai tôt réalisé que le Régime de retraite de Postes Canada était supporté par une équipe professionnelle formidable. »

## Répartition par âge



**Wallace Young**  
Port Coquitlam (Colombie-Britannique)

« J'apprécie la rapidité à laquelle le Centre administratif du régime de retraite me fait parvenir les renseignements et toutes modifications qui s'y rattachent. Notre nouveau régime de retraite pourvoit aux besoins des retraités. »



**Miriam Allen**  
Gloucester (Ontario)

« J'ai été très impressionnée du niveau de service donné par la division des pensions. C'est rassurant de savoir que je n'ai pas à m'inquiéter. »



**Donald Cairns**  
Winnipeg (Manitoba)

« Ma transition à la retraite s'est déroulée sans problème grâce à l'efficacité de l'équipe du Régime de retraite de Postes Canada. On a pris soin de tous les détails. »

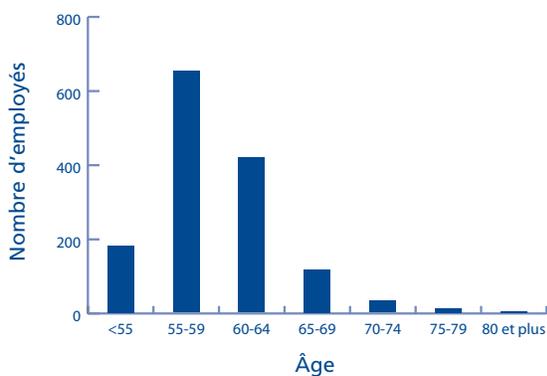
## Nombre de participants actifs par province et par territoire

Les participants sont répartis dans l'ensemble du pays.



## Nombre de participants à la retraite – répartition par âge

La plupart des participants qui ont pris leur retraite depuis l'établissement du régime avaient entre 55 et 60 ans, leur moyenne d'âge étant de 59,3 ans.



# Cap sur le service...

Un des principaux objectifs a été de mettre sur pied un Centre administratif du régime de retraite offrant une gamme complète de services aux participants en :

- parlant à un représentant bien formé au fait du régime de retraite,
- communiquant avec un centre d'appels sans frais et avec une unité de réponse vocale,
- ayant accès à un site Web qui offre aux membres une estimation rapide et à date des prestations de retraite courantes, qui prévoit les prestations de retraite futures et qui publie toute information ayant trait au régime.

Dans notre souci d'améliorer encore plus les services aux participants, nous avons également :

- pris les mesures nécessaires pour envoyer chaque année des relevés de retraite détaillés et personnalisés à chaque participant,
- conclu un nouvel accord de transfert de pension avec le gouvernement fédéral conformément à laquelle les participants au régime de Postes Canada qui sont mutés au gouvernement fédéral ou les employés du gouvernement fédéral qui sont mutés à Postes Canada peuvent transférer les prestations qu'ils se sont constituées,
- mis au point un outil Internet grâce auquel les participants peuvent calculer comment le rachat de service accompagné d'option (service passé qu'ils ont accumulé auprès de Postes Canada avant d'adhérer au régime) influencera leur pension, et
- établi un système automatisé de déductions prélevées sur les pensions versées en cas de congés non payés et de contributions au titre du service accompagné d'option (plutôt que la politique antérieure de paiement par chèques seulement) de même que pour l'achat d'obligations d'épargne du Canada.

# La communication avec les participants

La communication avec les participants au régime a également été au cœur de nos préoccupations en 2001.

- Nous avons publié une brochure intitulée *Le Régime de retraite de la Société canadienne des postes – Votre livret d'information* ainsi qu'un *Aide-mémoire sur le régime de retraite* qui indique les diverses sources d'information sur le régime mises à la disposition des participants et les étapes à suivre pour apporter un changement lié à leur retraite.
- Dans une brochure publiée en janvier 2001, nous expliquons aux participants comment fonctionne le Centre administratif du régime de retraite et comment ils peuvent obtenir des renseignements personnalisés sur le régime à l'aide d'outils libre-service.
- Les six numéros d'un bulletin intitulé *Parlons régime de retraite* traitent de sujets variés comme le service accompagné d'option, la prestation de raccordement, les options offertes en cas de retraite anticipée, le placement de l'actif de la caisse de retraite et la régie du régime.

Le site Web du régime contient toute l'information relative au régime de même qu'un document sur les questions fréquentes, la liste de vérification relative à la retraite, le rapport annuel du régime et les formulaires de demande. Tous ces documents peuvent être téléchargés.

En 2001, nous avons également réalisé l'importance de la communication bidirectionnelle. Pour nous assurer que les renseignements que nous avons dans le dossier de chaque participant étaient à jour, nous avons

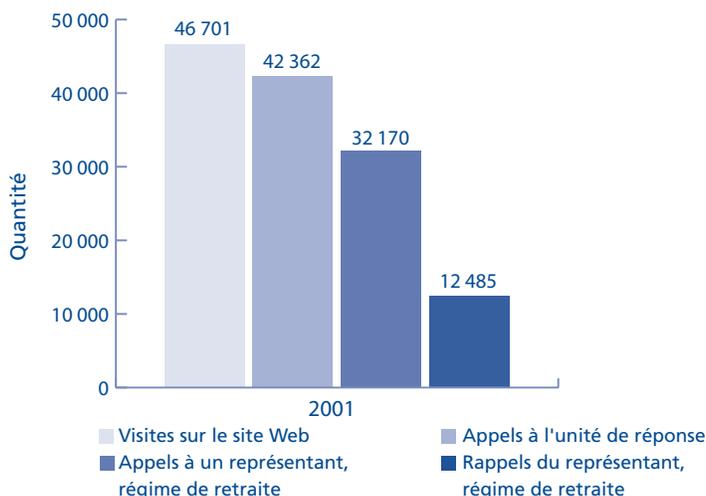
- vérifié les renseignements personnels et l'information relative au régime contenus dans le dossier de chaque participant en date du 1<sup>er</sup> octobre 2000 et
- envoyé un relevé de ces renseignements à tous les participants au régime.

## Coup d'œil sur les résultats des services mis en place

Voici les résultats du Centre administratif du régime de retraite après sa première année d'existence.

### 1. Nombre de demandes de renseignements présentées par les participants

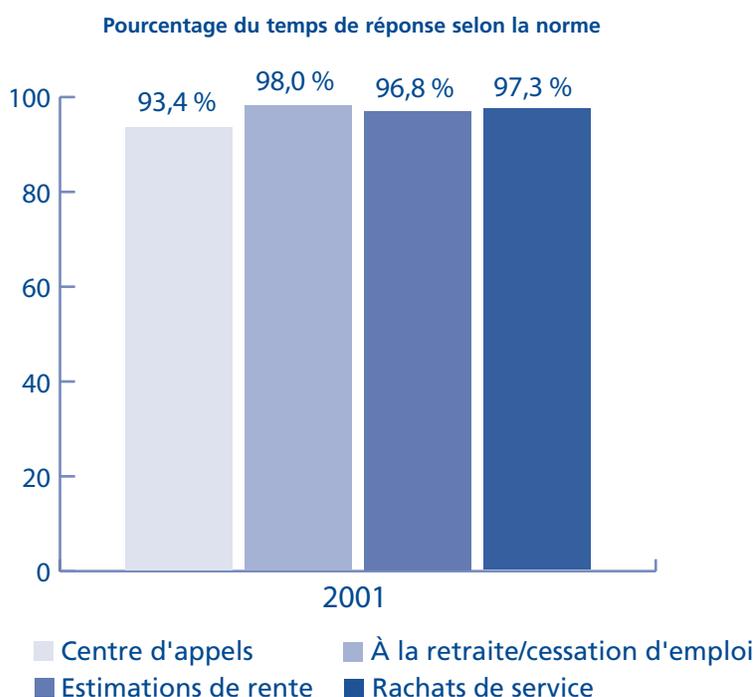
Beaucoup de participants ont fait appel au Centre administratif du régime de retraite l'année dernière.



## 2. Délai de réponse à une demande de services

Le centre d'appels s'est donné pour norme de répondre aux appels en 30 secondes ou moins, dans 90 % des cas. Il a largement respecté cette norme en 2001, sauf pendant un mois. Les appels effectués au centre téléphonique ont duré en moyenne 4,68 minutes.

Pour répondre à une demande d'estimation de rentes, le centre s'est fixé un délai de trois jours, dans 90 % des cas. Pour répondre aux demandes de calcul du rachat des services passés, des prestations à la retraite, des prestations en raison d'une cessation d'emploi et des prestations de décès, le centre a établi un délai de 10 jours dans 90 % des cas. Pendant toute l'année 2001, il s'est conformé à cette norme ou a répondu à la demande en moins de temps que prévu. Soucieux d'améliorer le service, le centre vise constamment le score parfait dans le respect des normes qu'il a adoptées.



## 3. Sondage sur la satisfaction des participants

Nous avons demandé à des participants choisis au hasard de répondre à cinq questions concernant le service offert par le centre. En moyenne, le centre a obtenu une note de 4,7 sur 5 (très satisfait). L'objectif du taux de satisfaction fixé pour 2001 était de 4,0 sur 5 (satisfait).

# Placement de l'actif de la caisse

Du bureau de M. Douglas D. Greaves, vice-président de la caisse de retraite et directeur des placements

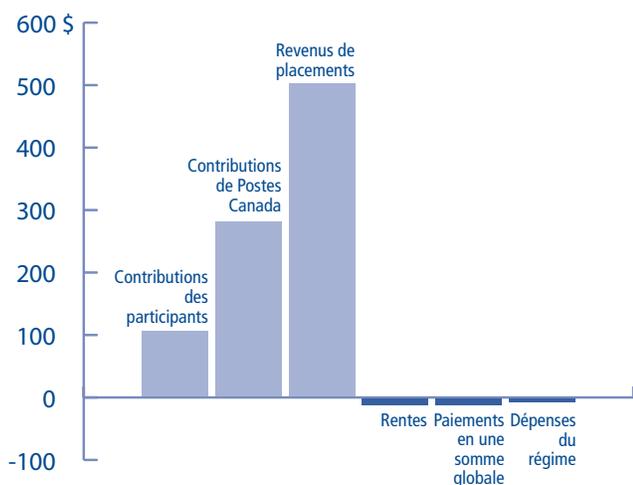
## Actif de la caisse de retraite

Le 31 décembre 2001, les placements de la caisse de retraite s'élevaient à 7 683 millions de dollars, ce qui la classe parmi les 15 plus importantes caisses de retraite au Canada, compte tenu de la taille de l'actif. L'actif est composé de 4 981 millions de dollars de titres facilement négociables et de 2 702 millions de dollars à recevoir du gouvernement du Canada, qui seront remboursés au régime d'ici le 30 septembre 2002.

## Sources de revenu de la caisse et utilisation des fonds

Total depuis la date d'établissement du régime jusqu'au 31 décembre 2001

(en millions de dollars)



## Gestion des risques liés aux placements

L'adoption d'une solide structure de régie interne est le moyen le plus efficace de réduire au minimum les risques liés aux placements. La structure de la régie interne de la caisse de retraite est expliquée en détail à la page 15. Elle comprend une Division des placements de la caisse qui supervise les activités quotidiennes de la caisse et les gestionnaires de placements. La Division des placements relève du Comité de placement qui se rapporte au Comité des pensions mis sur pied par le Conseil d'administration de la Société. Le Conseil consultatif des pensions examine également l'information financière relative à la caisse de retraite.

## Mesures prises pour diminuer les risques liés aux placements

Parmi les mesures que nous avons prises pour diminuer les risques liés aux placements, nous avons notamment :

- fait appel à des spécialistes externes en régimes de retraite pour établir le règlement du régime ainsi que pour sélectionner et recommander des gestionnaires pour la caisse,
- exécuté un Énoncé de politiques et procédures de placement, contenant des principes directeurs en matière de placement,

## Mesures prises pour diminuer les risques liés aux placements (suite)

- c) réparti les placements entre différentes catégories d'actif, entre plusieurs secteurs géographiques et entre des gestionnaires qui pratiquent des styles de gestion variés,
- d) retenu les services d'une entreprise d'évaluation du rendement à qui nous avons confié le mandat de vérifier si le gestionnaire de la caisse respecte les politiques et les procédures de placement et de fixer pour lui des rendements-repères et
- e) échelonné le transfert des fonds provenant du gouvernement du Canada sur une période de deux ans.

Nous sommes parfaitement conscients que les frais de gestion des placements sont élevés et nous avons tout mis en œuvre pour les réduire.

## L'Énoncé de politiques et procédures de placement

L'Énoncé de politiques et procédures de placement (ÉPPP) contient les principes directeurs que les membres du Conseil d'administration de la Société ont approuvés pour orienter le placement de l'actif de la caisse, à savoir :

- a) les objectifs et les hypothèses de placement,
- b) la répartition de l'actif,
- c) les catégories de placement permises et contraintes applicables,
- d) la structure de gestion des placements et
- e) la régie de la caisse de retraite.

## Rendement de la caisse

La caisse a connu une bonne année 2001. Son rendement total s'est établi à 5,1 % tandis que le TSE 300 a perdu 12,6 % (le TSE 300 plafonné a enregistré une perte de 8,4 %) et que les marchés américains et étrangers ont également accusé un recul considérable. Pour la même période, l'univers RBC, qui regroupe les grandes caisses de retraite (dont l'actif dépasse le milliard de dollars), a clôturé l'année avec une perte médiane de -0,6%.

La bonne performance de la caisse en 2001 est attribuable en partie au fait qu'une faible proportion de son actif a été placée dans des actions de sociétés étrangères et que l'indice TSE 300 plafonné a servi d'indice repère des actions canadiennes. Cette dernière décision a contribué à diminuer la position générale de la caisse dans Nortel Networks lorsque ce titre a dépassé 10 % de l'ensemble du marché des actions. Une autre décision de placement a eu des conséquences favorables sur le rendement de la caisse : une partie importante du capital initial avait le même rendement que des titres à revenu fixe avant le quatrième trimestre de 2001, ce qui a permis d'éviter la plupart des nombreuses pertes enregistrées sur le marché des actions. La valeur totale de l'actif de la caisse depuis l'établissement du régime est indiquée dans le tableau intitulé Actif total de la caisse.

## Rendement total



## Gestion des placements

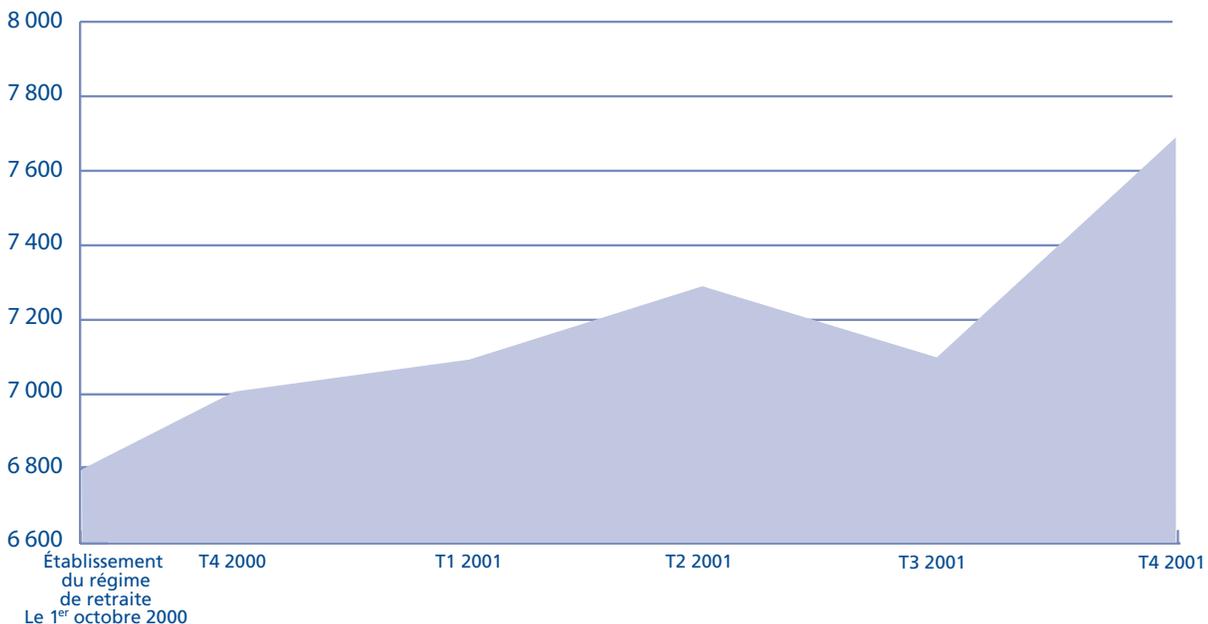
Douze sociétés de gestion de placements externes (et un gestionnaire interne d'obligations à rendement réel) ont placé l'actif de la caisse dans le cadre du mandat précis qui leur a été confié. C'est le Comité de placement qui a choisi ces sociétés en fonction de leur dossier de performance et de leur compétence éprouvée en gestion des placements de caisses de retraite. Tous les trois mois, le Comité de placement compare leur performance à l'ÉPPP et à d'autres points de référence.

## Dépositaire de la caisse

La Compagnie Trust Royal détient l'actif de la caisse en fiducie.

## Actif total de la caisse

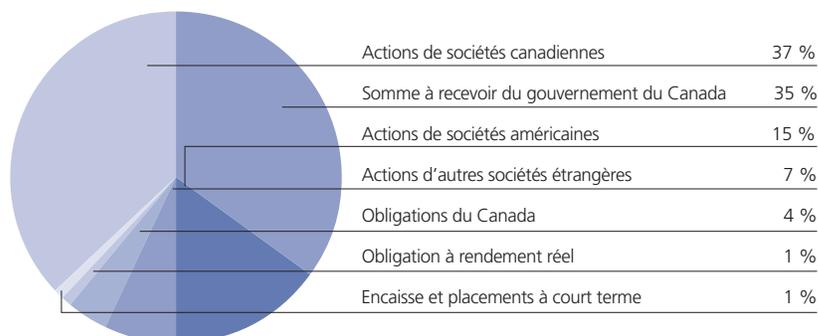
(en millions de dollars)



## Placements détenus par la caisse de retraite

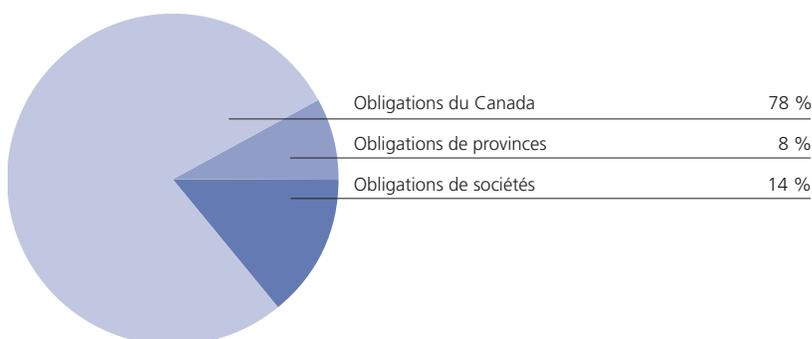
Les placements de la caisse sont bien diversifiés, ce qui réduit les risques liés aux placements. Comme la somme à recevoir du gouvernement du Canada représente 35 % de l'actif de la caisse, la répartition actuelle des placements correspond à ce qu'elle sera lorsque cette somme sera reçue.

### Répartition de l'actif au 31 décembre



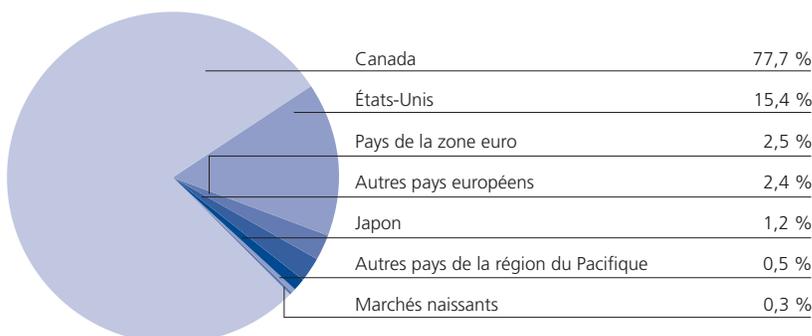
### Obligations détenues par la caisse

La caisse détient des obligations d'État et des obligations de sociétés, la majorité des obligations de son portefeuille étant des obligations d'État.



### Répartition géographique des placements

Une partie de l'actif de la caisse, soit 22,3 %, a été investi dans des titres de sociétés américaines et dans des titres d'autres pays étrangers.



## Plus importants titres détenus par la caisse

Le tableau suivant indique les plus importants titres détenus par la caisse, en dollars et en pourcentage de son actif total.

### Titres dont la valeur au cours du marché est supérieure à 40 millions de dollars le 31 décembre 2001

(en millions de dollars)

Somme à recevoir du gouvernement du Canada	2 702 \$	35,2 %
Banque Royale du Canada	146	1,9
Nortel Networks	124	1,6
Banque de Nouvelle-Écosse	113	1,5
Banque Toronto-Dominion	110	1,4
BCE Inc	109	1,4
Obligation à rendement réel du gouvernement du Canada	98	1,3
Financière Manuvie	91	1,2
Alcan	64	0,8
CIBC	63	0,8
Banque de Montréal	62	0,8
Bombardier	56	0,7
Biovail	55	0,7
Celestica	51	0,7
Canadien National	50	0,7
Pan Canadian Energy	48	0,6
Financière Sun Life	47	0,6
Talisman Energy	45	0,6
Suncor Energy	42	0,5
Thomson Corporation	42	0,5
Alberta Energy	41	0,5
	<b>4 159 \$</b>	<b>54,0 %</b>

## Perspectives pour 2002

Le transfert progressif des sommes provenant du gouvernement du Canada sera terminé le 30 septembre 2002. Ces sommes seront placées conformément à la politique de répartition à long terme de l'actif. Bien que nous visions à surpasser les points de référence du domaine de l'investissement, nous nous attendons à ce que le rendement de la caisse corresponde aux points de référence de notre énoncé de politiques et de procédures.

# Une solide structure de **régie**

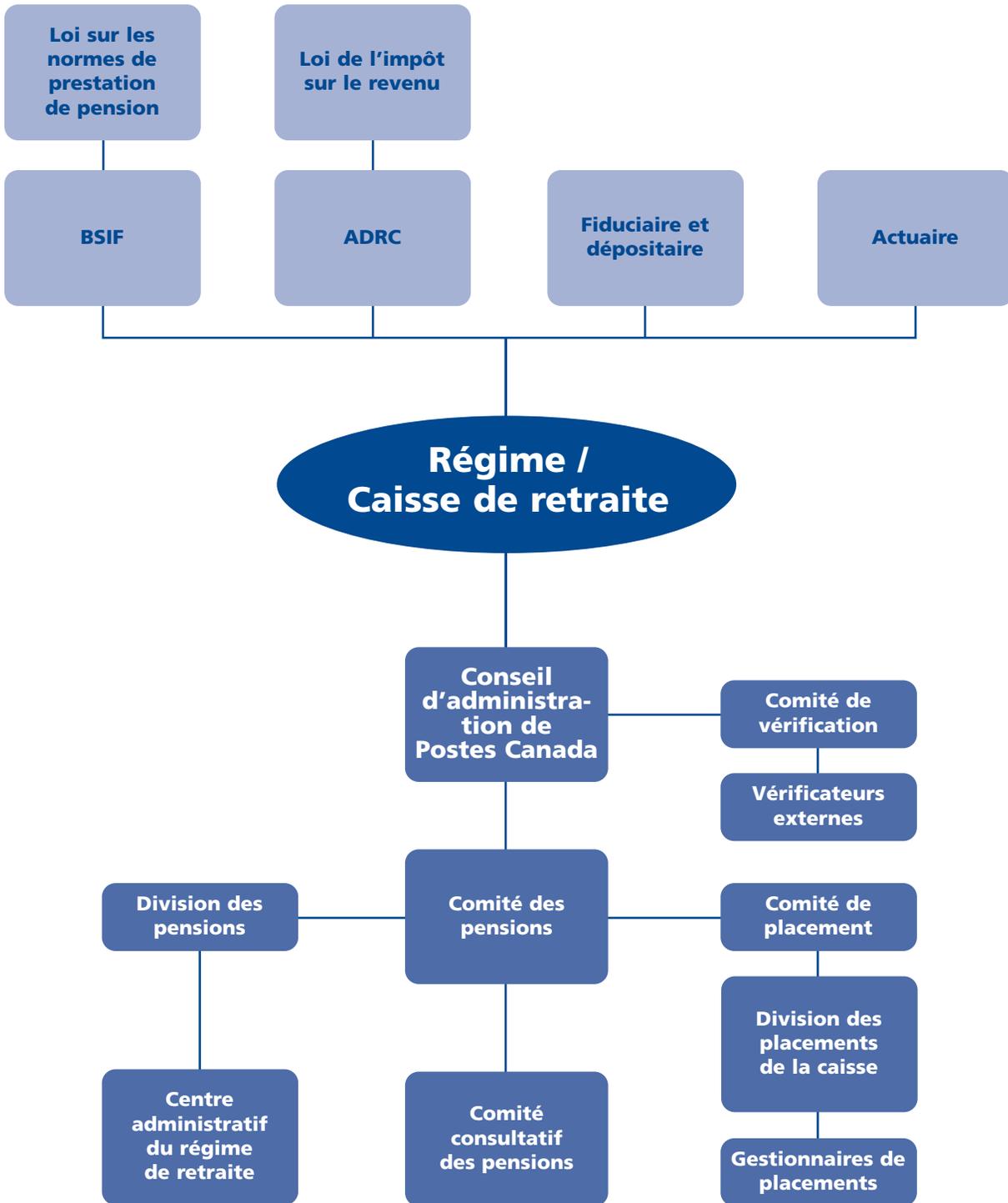
La gestion d'un régime de retraite est un processus complexe. La politique de régie définit les rôles et les responsabilités de chaque entité appelée à participer à la gestion du régime. Il est important de bien faire la distinction entre les personnes responsables des activités quotidiennes du régime et celles qui doivent s'assurer que ces activités soient exécutées en bonne et due forme.

La direction de Postes Canada a élaboré la structure de régie de la caisse de retraite, en a discuté avec des spécialistes externes dans ce domaine ainsi qu'avec les membres des syndicats et des associations avant de la faire approuver par le Conseil d'administration.

<b>Administrateurs</b>	<b>Rôles et responsabilités</b>
Conseil d'administration de la Société canadienne des postes	<ul style="list-style-type: none"><li>• s'assure que le régime est sainement administré</li><li>• approuve les changements au régime</li><li>• nomme les responsables du fonctionnement du régime</li></ul>
Comité de vérification	<ul style="list-style-type: none"><li>• surveille les activités de la vérification interne en ce qui a trait au régime</li><li>• effectue la révision des états financiers et du rapport de la vérification externe, et recommande l'approbation de ceux-ci au conseil d'administration</li></ul>
Comité des pensions	<ul style="list-style-type: none"><li>• surveille l'orientation stratégique du régime</li><li>• donne son avis au Conseil sur les politiques relatives à l'administration</li><li>• supervise l'administration et les placements de la caisse</li></ul>
Comité de placement	<ul style="list-style-type: none"><li>• voit à ce que la politique de placement de la caisse soit appliquée</li></ul>
Division des pensions	<ul style="list-style-type: none"><li>• assure le fonctionnement quotidien du régime de retraite</li><li>• s'occupe de la communication avec les participants</li><li>• fournit les états financiers au comité des pensions</li><li>• supervise le Centre administratif du régime de retraite</li></ul>
Division des placements de la caisse	<ul style="list-style-type: none"><li>• supervise les activités quotidiennes liées aux placements de la caisse</li></ul>
<b>Mandataires</b>	
Centre administratif du régime de retraite	<ul style="list-style-type: none"><li>• voit à l'administration quotidienne du régime</li><li>• s'occupe du site Web et du service de réponse vocale auprès des participants</li></ul>
Gestionnaires de placements	<ul style="list-style-type: none"><li>• placent l'actif de la caisse</li></ul>
Raymond Chabot Grant Thornton, vérificateurs	<ul style="list-style-type: none"><li>• vérifie les états financiers du régime</li></ul>
Mercer, Consultation en ressources humaines limitée, actuaires	<ul style="list-style-type: none"><li>• préparent les évaluations actuarielles du régime</li></ul>
<b>Fiduciaire et dépositaire</b>	
La Compagnie Trust Royal	<ul style="list-style-type: none"><li>• détient l'actif de la caisse</li></ul>
<b>Organismes de réglementation</b>	
Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF)	<ul style="list-style-type: none"><li>• voit à l'application de la <i>Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension</i></li><li>• réglemente et supervise les régimes de retraite privés des entreprises assujetties aux lois fédérales</li></ul>
Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC)	<ul style="list-style-type: none"><li>• voit à ce que le régime respecte les dispositions de la <i>Loi de l'impôt sur le revenu</i></li></ul>
<b>Participants</b>	
Comité consultatif des pensions	<ul style="list-style-type: none"><li>• examine les aspects financiers, actuariels et administratifs du régime</li><li>• recommande des mesures pour faire connaître et comprendre les modalités du régime aux participants</li></ul>

Veuillez vous reporter à la page 34 pour obtenir la liste des membres du conseil et de chaque comité.

# Structure de régie du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes



# Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La direction a préparé les états financiers du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes et elle garantit l'intégrité et la fidélité de l'information contenue dans le présent rapport annuel. Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus au Canada. Au besoin, ils comprennent des données fondées sur les meilleurs jugements et estimations de la direction. L'information financière contenue ailleurs dans le présent rapport annuel concorde avec l'information présentée dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance quant à la conformité des transactions, à la protection de l'actif et à la fiabilité des registres comptables. Ces contrôles internes comprennent l'établissement de normes de qualité à l'égard de l'embauche et de la formation des employés, un code de déontologie, une structure organisationnelle qui définit les responsabilités et les obligations de chacun ainsi que la diffusion des politiques et des directives. Des vérifications internes sont menées pour évaluer les systèmes et les méthodes de gestion, et le rapport qui en est dégagé est soumis au Comité exécutif de la haute direction et au Comité de vérification du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration de la Société canadienne des postes assume la responsabilité des états financiers. Il veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en ce qui concerne la divulgation de l'information financière et les contrôles internes, principalement par l'entremise du Comité de vérification et du Comité des pensions. Le Comité de vérification supervise les activités de vérification interne du régime, examine les états financiers annuels et le rapport des vérificateurs externes et en recommande l'approbation au Conseil d'administration. Le Comité des pensions, auquel siègent la présidente du Conseil d'administration, le président-directeur général de la Société canadienne des postes et quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de la Société, se réunit régulièrement avec les membres de la direction pour s'assurer que ceux-ci remplissent le mandat qui leur a été confié.

Les vérificateurs externes du régime, Raymond Chabot Grant Thornton, ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent communiquer avec la direction, le Comité de vérification et le Comité des pensions pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière du régime et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.

**Le président-directeur général,**



le 23 mai 2002

**Le premier vice-président et directeur des finances,**



le 23 mai 2002

# Opinion des **actuaire**s

Ottawa  
le 23 mai 2002

La Société canadienne des postes a confié à Mercer, Consultation en ressources humaines limitée le mandat de procéder à l'évaluation actuarielle du Régime de pension agréé au 31 décembre 2001 selon le maintien du régime, afin de pouvoir l'intégrer aux états financiers du régime.

L'objectif des états financiers est de présenter fidèlement la situation financière du régime en date du 31 décembre 2001, dans l'hypothèse du maintien du régime. Bien que les hypothèses actuarielles utilisées pour évaluer le passif du régime pour les besoins des états financiers correspondent aux hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard des événements futurs et bien que, à notre avis, ces hypothèses soient raisonnables, les résultats que le régime enregistrera dans l'avenir seront inévitablement, voire considérablement, différents des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs sera considéré comme une perte ou un gain dans les évaluations futures et aura une incidence sur la situation financière du régime à ce moment-là de même que sur les contributions nécessaires pour assurer sa capitalisation. Dans le cadre de l'évaluation, nous avons examiné les résultats récents du régime en regard des hypothèses économiques et non économiques et nous avons présenté nos conclusions à la direction. De plus, nous avons remis à la direction les statistiques, les sondages et d'autres renseignements qui ont servi à établir les hypothèses à long terme.

L'évaluation actuarielle de l'actif et du passif du régime est fondée sur :

- les données sur la participation et l'actif de la caisse de retraite fournies par Postes Canada et la tierce partie administrative du régime, en date du 31 décembre 2001,
- les méthodes prescrites par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en ce qui concerne les états financiers des régimes de retraite, et
- les hypothèses portant sur les événements futurs (par exemple, les taux d'inflation futurs et les taux de rendement futurs de la caisse de retraite) que la direction et Mercer ont établies et qui sont considérées comme les hypothèses les plus probables dégagées par la direction à l'égard de ces événements.

Nous avons contrôlé par sondages le caractère raisonnable et cohérent des données et de l'actif de la caisse de retraite et nous les jugeons suffisantes et fiables pour les besoins de l'évaluation. À notre avis, les méthodes employées et les hypothèses établies sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation. Nous avons effectué l'évaluation et exprimé les opinions qui y figurent conformément à la pratique actuarielle reconnue.



**Jean-Paul Raymond**  
Fellow de la *Society of Actuaries*  
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaire



**Hubert Lemire**  
Fellow de la *Society of Actuaries*  
Fellow de l'Institut Canadien des Actuaire

**Mercer, Consultation en ressources humaines limitée**

# Rapport des vérificateurs

Au Conseil d'administration de la Société canadienne des postes

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes au 31 décembre 2001, l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état des engagements contractés au titre du régime de retraite de l'exercice s'étant terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du régime au 31 décembre 2001 ainsi que de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations et des engagements contractés au titre du régime de retraite pour l'exercice s'étant terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



Raymond Chabot Grant Thornton  
Comptables agréés  
Ottawa, Canada  
le 23 mai 2002

# États financiers

## ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Au 31 décembre	2001	2000 (3 mois)
<b>ACTIF</b>		
Placements (note 2)	4 981 \$	554 \$
Somme à recevoir du gouvernement du Canada (note 3)	2 702	6 648
Débiteurs (note 4)	77	60
	<b>7 760</b>	<b>7 262</b>
<b>PASSIF</b>		
Créditeurs et passif constitué	4	1
	<b>4</b>	<b>1</b>
<b>Actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>7 756 \$</b>	<b>7 261 \$</b>

Veuillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers

Approuvé au nom du Conseil d'administration,



Présidente du Conseil d'administration



Président du Comité de vérification

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

(en millions de dollars)

Pour la période s'étant terminée le 31 décembre	2001	2000 (3 mois)
<b>AUGMENTATION DE L'ACTIF</b>		
Capitalisation – Gouvernement du Canada (note 3)	– \$	7 025 \$
– Service passé des participants (note 4)	10	32
Revenus de placements (note 6)	371	122
Contributions (note 7)	340	84
	<b>721</b>	<b>7 263</b>
<b>DIMINUTION DE L'ACTIF</b>		
Capitalisation – Gouvernement du Canada (note 3)	178	–
Prestations payées (note 8)	35	1
Frais d'administration (note 9)	13	1
	<b>226</b>	<b>2</b>
<b>Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>495</b>	<b>7 261</b>
Solde au début de la période	7 261	–
<b>Solde à la fin de la période</b>	<b>7 756 \$</b>	<b>7 261 \$</b>

Veuillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers

## ÉTAT DES ENGAGEMENTS CONTRACTÉS AU TITRE DU RÉGIME DE RETRAITE

(en millions de dollars)

Pour la période s'étant terminée le 31 décembre 2001 2000 (3 mois)

### VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS DE RETRAITE CONSTITUÉES (note 5)

Augmentation durant la période due à :

Intérêt sur les prestations de retraite constituées	434 \$	101 \$
Prestations de retraite constituées	396	103
	830	204

Diminution durant la période due à :

Prestations payées (note 8)	35	1
Gains dus à l'expérience et à l'évaluation finale (note 5.d)	92	-
	127	1

<b>Augmentation nette de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées</b>	<b>703</b>	<b>203</b>
--	------------	------------

Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

Au début de la période	7 059	6 856
<b>À la fin de la période</b>	<b>7 762</b>	<b>7 059</b>

### VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

Actif net disponible pour le service des prestations	7 756	7 261
--	-------	-------

Rajustement actuariel de la valeur de l'actif (note 5.e)	113	-
--	-----	---

<b>Valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations</b>	<b>7 869</b>	<b>7 261</b>
---	--------------	--------------

**Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées (note 5.f)**

	<b>107 \$</b>	<b>202 \$</b>
--	---------------	---------------

Veuillez vous reporter à la description du régime et aux notes afférentes aux états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

## Description du régime

Les dispositions du Régime de pension agréé de la Société canadienne des postes (le « régime ») sont résumées ci-dessous. Pour consulter le texte intégral des dispositions, veuillez vous reporter aux documents officiels du régime. S'il y a un conflit entre ces résumés et le texte officiel du régime, le texte officiel du régime s'imposera.

## Généralités

La Société canadienne des postes (la « Société ») a établi le régime le 1<sup>er</sup> octobre 2000. Le régime est un régime de retraite à prestations déterminées auquel participent automatiquement tous les employés qui étaient au service de la Société le 30 septembre 2000 et qui, à cette date, cotisaient au régime instauré en vertu de la Loi sur la pension de la fonction publique (le « régime LPFP ») ainsi que tous les employés engagés après le 30 septembre 2000 qui remplissent les conditions d'admissibilité au régime. Les prestations constituées par les employés qui cotisaient au régime LPFP de même que l'actif correspondant sont actuellement en cours de transfert dans le régime en vertu des dispositions de la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*.

## Prestations

Les employés à temps plein et les employés à temps partiel cotisent au régime et reçoivent des prestations calculées en fonction de leur âge, du nombre d'années de service ouvrant droit à pension qu'ils ont accumulées et de la moyenne de leurs gains des cinq années consécutives pendant lesquelles ils ont touché les gains ouvrant droit à pension les plus élevés. Les prestations sont entièrement indexées chaque année. En cas de décès du participant, le régime prévoit le versement de prestations de survivants au conjoint et aux enfants admissibles.

## Capitalisation du régime

Le régime est capitalisé à l'aide des contributions patronales et salariales et des revenus de placement qui en découlent. L'objectif de la politique de capitalisation du régime est d'assurer la stabilité à long terme du taux de cotisation de la Société et de celui des participants. Des évaluations actuarielles pour la capitalisation du régime sont effectuées pour déterminer les obligations du régime de retraite et son taux de capitalisation. Les employés versent un pourcentage de leurs gains ouvrant droit à pension dans le régime, soit 4 % de leurs gains jusqu'au maximum annuel des gains admissibles (38 300 \$ en 2001) dans le cadre du Régime de pensions du Canada/Régime de rentes du Québec et 7,5 % de leurs gains excédant ce plafond. Ces pourcentages seront appliqués jusqu'au 31 décembre 2003. Après cette date, le Conseil d'administration de la Société déterminera le taux de cotisation des employés, tel que prescrit dans la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public*.

## Enregistrement et lois applicables

Le régime est enregistré auprès de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) sous le numéro 1063874 et est régi par la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada (la « LIR ») et les règlements y afférant. Il est également enregistré auprès du Bureau du surintendant des institutions financières (le « BSIF ») sous le numéro 57136 et est régi par la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* (la « LNPP ») ainsi que les règlements y afférant.

En vue de maintenir ses enregistrements, le régime doit continuer d'être conforme aux exigences de la LIR et de la LNPP et à toute modification qui peut leur être apportée. Les contributions au régime sont versées conformément à la LIR et sont déductibles du revenu imposable du cotisant. Les revenus de placements ne sont pas imposables tant qu'ils demeurent dans la caisse de retraite.

## 1. Résumé des principales **conventions comptables**

### a) Présentation

Les états financiers reflètent la situation financière et les résultats d'exploitation du régime et ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

### b) Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur. La juste valeur correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance. La juste valeur des placements est fondée sur les cours du marché ou sur les valeurs à la cote établies par les courtiers en valeurs mobilières.

- Évaluation des placements

La juste valeur des placements est calculée comme suit :

1. Les titres à court terme sont évalués au coût ou au coût amorti qui, majorés des intérêts courus et des escomptes, correspondent approximativement à leur juste valeur.
2. Les obligations sont évaluées en fonction des cours du marché d'après la moyenne des cours acheteur et vendeur. Lorsque les cours du marché de fin de l'exercice ne sont pas disponibles, une valeur estimative des obligations est établie en utilisant la valeur actualisée du flux de trésorerie calculée en fonction des rendements au cours du marché, des titres comparables et des analyses financières, s'il y a lieu.
3. Les actions sont évaluées selon les cours du marché à la fin de l'exercice.

# 1. Résumé des principales **conventions comptables** (suite)

## **b) Placements (suite)**

- Opérations sur valeurs et revenus de placements

Les opérations sur valeurs sont comptabilisées en fonction de la date de la transaction. Les revenus de placements, y compris les intérêts créditeurs, sont pris en compte selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les revenus de dividendes sont constatés à la date de détachement du droit au dividende. Les gains réalisés et les pertes subies à la vente des titres correspondent aux gains ou aux pertes matérialisés au moment de l'aliénation. Les gains et les pertes non matérialisés représentent la variation de l'écart entre le coût et la juste valeur des placements au début et à la fin de chaque exercice.

## **c) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées**

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées est fondée sur la valeur actuarielle établie par un cabinet d'actuaire indépendants à l'aide d'hypothèses et de méthodes identiques à celles utilisées pour établir l'objectif de capitalisation du régime (voir note 5.c).

## **d) Contributions**

Les contributions pour le service courant sont comptabilisées dans l'année pendant laquelle les coûts de main-d'œuvre sont payés. Les contributions pour service passé sont inscrites comme une réduction des débiteurs.

## **e) Conversion des devises étrangères**

L'actif et le passif monétaires libellés en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les revenus et les dépenses sont convertis aux taux de change en vigueur au moment des transactions. Les conventions conclues en devises étrangères sont comptabilisées à la juste valeur à la date de déclaration. Les pertes et les gains matérialisés ou non matérialisés découlant de ces conversions sont compris dans les revenus de placements.

## **f) Rajustement actuariel de la valeur de l'actif**

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations à la date du rapport a été calculée à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. Selon cette méthode, les gains et les pertes excédentaires enregistrés au cours d'un exercice sont comptabilisés et répartis également entre l'exercice courant et les quatre exercices suivants. Les gains et les pertes excédentaires sont déterminés en fonction d'un taux de rendement cible. Le rajustement actuariel de la valeur de l'actif tient compte de la portion des gains ou des pertes qui n'ont pas encore été comptabilisés afin de déterminer l'actif net disponible pour le service des prestations.

# 1. Résumé des principales **conventions comptables** (suite)

## **g) Incertitude de mesure**

Dans le processus de préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada, la direction doit faire des estimations et établir des hypothèses qui influent sur le montant de l'actif et le montant du passif déclarés dans les états financiers et sur les montants de revenus et de dépenses déclarés à l'égard de la période de déclaration. Les résultats réels peuvent être différents des estimations établies.

## 2. **Placements**

### **Sommaire des placements**

(en millions de dollars)	2001		2000 (3 mois)	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
Encaisse et placements à court terme	87 \$	87 \$	59 \$	59 \$
	87 \$	87 \$	59 \$	59 \$
Revenu fixe				
Somme à recevoir du gouvernement du Canada	2 702	2 702	6 648	6 648
Obligations du Canada	327	326	–	–
Obligation à rendement réel	98	98	–	–
	3 127	3 126	6 648	6 648
Actions				
de sociétés canadiennes	2 760	2 779	495	497
de sociétés américaines	1 177	1 157	–	–
d'autres sociétés étrangères	532	519	–	–
	4 469	4 455	495	497
	<b>7 683 \$</b>	<b>7 668 \$</b>	7 202 \$	7 204 \$

### **Gestion des risques**

L'Énoncé des politiques et procédures de placement (ÉPPP) contient la politique de répartition de l'actif à long terme, les exigences relatives à la diversification du portefeuille de placements, les principes directeurs sur les catégories de placements et les restrictions à l'égard de titres particuliers et des grandes catégories d'actif.

## 2. Placements (suite)

Le portefeuille de placements de la caisse est exposé au risque de prix et au risque de crédit qui peuvent avoir une incidence défavorable sur le flux de trésorerie, la situation financière et les revenus du régime. Le risque de prix est le risque de perte découlant de la fluctuation des taux d'intérêt ainsi que de la variation des cours du change et des cours du marché. Le risque de crédit est le risque auquel le régime s'expose si la contrepartie à un contrat qu'il a signé viole les modalités contractuelles ou omet de s'y conformer. L'établissement de restrictions à l'égard de titres particuliers et le respect des critères de placement décrites dans l'ÉPPP du régime diminuent le risque de crédit.

### i. Risque lié aux taux d'intérêt

Le risque lié aux taux d'intérêt est le risque découlant de la variation de la valeur marchande des placements en raison de la fluctuation des taux d'intérêt. Ce risque est attribuable à la variation potentielle du moment et du montant du flux de trésorerie lié à l'actif et au passif du régime.

Les variations à court terme du taux d'intérêt nominal et du marché des actions influencent la valeur des placements du régime. Les anticipations d'inflation à long terme, l'indexation des salaires et les taux de rendement à long terme sur les placements influent sur le passif du régime de retraite.

Pour assurer une bonne gestion du risque de taux d'intérêt du régime, des principes directeurs ont été établis à l'égard de la pondération et de la durée du portefeuille à revenu fixe.

Les termes jusqu'à échéance des placements portant intérêt, en date du 31 décembre, s'établissent comme suit :

Placements portant intérêt (en millions de dollars)	2001 Termes jusqu'à échéance				Total	2000
	Dans moins d'un an	Dans un à cinq ans	Dans plus de cinq jusqu'à dix ans	Dans plus de dix ans		
Encaisse et placements à court terme	87 \$	– \$	– \$	– \$	87 \$	59 \$
Obligations						
- du Canada	–	102	76	52	230	–
- provinciales et municipales	–	5	8	22	35	–
- de sociétés canadiennes	–	32	20	7	59	–
- à rendement réel	–	–	–	98	98	–
Intérêts courus	3	–	–	–	3	–
	<b>90 \$</b>	<b>139 \$</b>	<b>104 \$</b>	<b>179 \$</b>	<b>512 \$</b>	<b>59 \$</b>

## 2. Placements (suite)

### ii. Risque de change

Le risque de change est le risque découlant des variations de la valeur des placements du régime en raison de la fluctuation des taux de change étrangers. Le régime ne spéculé pas sur les devises mais, pour limiter les risques de change, il peut conclure des opérations de change à terme visant l'achat et la vente de devises étrangères pour atténuer le risque lié à une devise donnée. Les titres détenus par le régime répartis selon l'emplacement géographique de l'émetteur et les placements évalués en fonction du risque de change s'établissent au 31 décembre 2001, comme suit :

	Emplacement géographique		Devise	
Devise – contre-valeur en dollars canadiens (en millions de dollars)	2001	2000	2001	2000
Dollar canadien	5 967 \$	7 202 \$	5 956 \$	7 202 \$
Dollar américain	1 184	–	1 261	–
Euro	194	–	179	–
Autres pays européens	186	–	178	–
Yen japonais	92	–	92	–
Autres pays de la région du Pacifique	35	–	17	–
Marchés naissants	25	–	–	–
	<b>7 683 \$</b>	<b>7 202 \$</b>	<b>7 683 \$</b>	<b>7 202 \$</b>

### iii. Risque du marché

Le risque du marché est le risque découlant des variations de la valeur des placements du régime en raison des fluctuations des cours du marché, que ces fluctuations soient attribuables à des facteurs propres à un titre particulier ou à son émetteur ou qu'elles soient imputables à des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. La politique du régime est de diversifier les placements en fonction des critères établis dans l'ÉPPP.

### 3. Somme à recevoir du gouvernement du Canada

Le gouvernement du Canada s'est engagé à transférer dans la caisse du régime un montant au moins équivalent à la valeur actuarielle des prestations de retraite que les employés actifs de la Société participant au régime s'étaient constituées en date du 30 septembre 2000. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés chaque année et s'ajoutent à la somme à recevoir dont le montant diminue au fur et à mesure que des paiements sont effectués dans la caisse de retraite du régime.

La valeur de la somme à recevoir calculée à partir des données préliminaires s'était établie à 7 025 millions de dollars selon l'évaluation actuarielle préparée par le BSIF. La valeur de la somme à recevoir recalculée avec les données définitives s'élève à 6 850 millions de dollars. Par conséquent, la somme à recevoir a été rajustée de 175 millions de dollars. La valeur définitive de la somme à recevoir doit faire l'objet d'une vérification de la part de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Si la valeur de transfert de l'actif était de nouveau rajustée, la somme à recevoir du gouvernement et le revenu de placement seraient rajustés en conséquence. La totalité de l'actif doit être transférée dans la caisse d'ici le 30 septembre 2002.

(en millions de dollars)	2001	2000 (3 mois)
Solde dû au 1 <sup>er</sup> janvier	6 648 \$	–
Transfert initial	–	7 025
Rajustement du - transfert initial (175)	–	–
- intérêt	(3)	–
Intérêt couru	343	123
Sommes reçues	(4 111)	(500)
<b>Solde à payer au 31 décembre</b>	<b>2 702 \$</b>	<b>6 648 \$</b>

### 4. Débiteurs

Contributions (en millions de dollars)	2001	2000 (3 mois)
Répondant	25 \$	20 \$
Participants - Service courant	10	9
- Service passé*	42	31
	<b>77 \$</b>	<b>60 \$</b>

\*Les participants qui ont signé des contrats visant à exercer l'option de rachat pour service passé verseront des contributions dans les périodes ultérieures. La valeur des prestations constituées mais non payées en date du 31 décembre 2001 a été établie par calculs actuariels. La valeur du transfert de l'actif provenant du gouvernement du Canada ne comprend pas la valeur de ces paiements futurs.

## 5. Valeur actuarielle des **prestations de retraite constituées**

### a) Valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

La valeur actuarielle des prestations de retraite constituées est fondée sur les hypothèses les plus probables établies par la direction décrites à la note 5 c).

### b) Méthode actuarielle

Mercer, Consultation en ressources humaines limitée a procédé à l'évaluation actuarielle du régime en date du 31 décembre 2001 selon la méthode de projection des prestations en présumant de la permanence du régime de retraite.

### c) Hypothèses actuarielles

Les hypothèses actuarielles que la direction a adoptées pour calculer la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées sont celles recommandées par l'actuaire du régime aux fins de l'évaluation réglementaire pour la capitalisation du régime. Un examen de ces hypothèses réalisé en 2001 a permis de vérifier si celles-ci étaient toujours pertinentes et adéquates. Voici les hypothèses économiques à long terme ayant servi au calcul de la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées en date du 31 décembre 2001 :

	2001	2000
Taux d'escompte, déduction faite des dépenses	6,0 %	6,0 %
Taux d'augmentation des échelles salariales	IPC + 1,0 %	IPC + 1,0 %
Indice des prix à la consommation (IPC)	2,5 %	2,5 %

En plus des hypothèses indiquées ci-dessus, d'autres hypothèses ont été établies comme les échelles de promotion salariales, le taux de mortalité, de départ à la retraite ou de roulement du personnel.

### d) Gains dus à l'expérience et l'évaluation finale

La diminution de la valeur des prestations constituées de 92 millions de dollars inclue un gain de 49 millions de dollars dû à un rajustement des données finales et un gain de 43 millions de dollars dû à l'expérience.

## 5. Valeur actuarielle des **prestations de retraite constituées** (suite)

### e) Rajustement de la valeur actuarielle de l'actif

(en millions de dollars)	2001	2002	2003	2004	2005
	(Gains)/pertes non amortis	à être comptabilisés			
	113 \$	29 \$	29 \$	29 \$	26 \$

La valeur marchande de l'actif inclut l'amortissement d'un rajustement actuariel calculé à l'aide d'une formule qui atténue les effets de la volatilité de la valeur des titres sur le marché sur une période de cinq ans. (Note 1.f)

### f) Excédent de la valeur actuarielle de l'actif net sur la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées

Ce montant représente l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées. Il dépend des résultats futurs par rapport aux hypothèses économiques à long terme les plus probables dégagées par la direction et aux tendances démographiques. Selon les résultats du processus de vérification des données mené par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, qui devrait prendre fin d'ici le 30 septembre 2002, ce montant pourrait être inférieur ou supérieur aux estimations actuelles et l'écart pourrait être substantiel.

## 6. Revenus de placements

Les revenus de placements selon le type d'instrument financier, avant la répartition des gains et des pertes matérialisés et non matérialisés pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2001 s'établissent comme suit :

(en millions de dollars)	2001	2000 (3 mois)
<b>Intérêts créditeurs</b>		
Encaisse et placements à court terme	6 \$	1 \$
Obligations – de sociétés canadiennes	2	–
– à rendement réel	–	–
Gouvernement du Canada (note 3)	343	122
	351	123
<b>Revenus de dividendes</b>		
Actions de sociétés canadiennes	31	1
Actions de sociétés américaines	10	–
Actions d'autres sociétés étrangères	1	–
	42	1
<b>Gains (pertes) nets matérialisés à l'aliénation</b>		
Actions de sociétés canadiennes	(14)	–
Actions de sociétés américaines	(22)	–
Actions d'autres sociétés étrangères	(2)	–
	(38)	–
<b>Valeur de réalisation nette du revenu de placement</b>	355	124
<b>Variation nette des gains/(pertes) non matérialisés sur les placements</b>	16	(2)
	<b>371 \$</b>	<b>122 \$</b>

## 7. Contributions

(en millions de dollars)	2001	2000 (3 mois)
Répondant	239 \$	61 \$
Participants	101	23
	<b>340 \$</b>	<b>84 \$</b>

## 8. Prestations payées

(en millions de dollars)	2001	2000 (3 mois)
Prestations de retraite	18 \$	1 \$
Valeur de transfert et prestations de décès	14	–
Remboursements	3	–
	<b>35 \$</b>	<b>1 \$</b>

## 9. Frais d'administration

(en millions de dollars)	2001	2000 (3 mois)
Frais d'administration du régime	8 \$	1 \$
Frais de gestion des placements des gestionnaires externes	3	–
Honoraires professionnels	1	–
Frais de garde	1	–
	<b>13 \$</b>	<b>1 \$</b>

## 10. Convention supplémentaire de retraite de la Société canadienne des postes (la « CSR »)

La CSR a été conclue pour permettre aux participants du régime, ainsi que leurs survivants, de toucher les prestations, conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement des régimes de pensions du secteur public* qu'ils n'auraient pas le droit de recevoir dans le cadre d'un régime de pension compte tenu des restrictions prévues dans la LIR. La somme des prestations est versée conformément à la CSR et aux dispositions du régime.

La CSR est enregistrée auprès de l'ADRC en tant que convention de retraite sous le numéro d'enregistrement RC 4102229 et est administrée conformément aux exigences de la LIR. L'actif de la CSR est déposé dans un fonds distinct. Par conséquent, l'actif net disponible pour le service des prestations et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées dans le cadre de la CSR ne font pas partie des états financiers présentés dans ces pages.

## 10. **Convention supplémentaire de retraite** de la Société canadienne des postes (la « CSR ») (suite)

La CSR est capitalisée à l'aide des contributions patronales et salariales ainsi que des revenus de placements qui en découlent. Une évaluation actuarielle pour la capitalisation de la CSR permet d'établir le montant des contributions patronales versées dans la CSR. Les hypothèses actuarielles qui ont servi à calculer la valeur actuarielle de l'actif net et la valeur actuarielle des prestations de retraite constituées correspondent à celles utilisées dans le cadre du régime, sauf les taux d'escompte présumés qui ont été rajustés pour tenir compte de l'incidence d'un impôt de 50 % remboursable en vertu de la LIR. Les contributions versées dans la CSR et les revenus de placements de l'actif sont assujettis à un impôt de 50 % qui est remboursable à mesure que des montants sont versés à même la caisse de la CSR.

## 11. **Politique** de capitalisation

La LNPP et la LIR prévoient qu'une évaluation actuarielle doit être déposée au moins tous les trois ans afin de fournir une estimation actuarielle de l'écart entre l'actif et le passif du régime et de déterminer les exigences de capitalisation du régime. Mercer, Consultation en ressources humaines limitée a préparé en date du 31 décembre 2001 l'évaluation actuarielle réglementaire pour la capitalisation du régime.

La méthode et les hypothèses qui ont servi à calculer le passif actuariel du régime de retraite et les exigences de cotisation sont conformes à celles utilisées pour dresser l'état des engagements contractés au titre du régime de retraite, sauf que le taux d'escompte appliqué pour établir les exigences de cotisation a été fixé à 7 % par année.

## 12. **Opérations entre personnes apparentées**

La Société assume certaines fonctions administratives pour le compte du régime qui lui rembourse les frais qu'elle engage à cette fin. Durant l'exercice, le régime a remboursé 2,3 millions de dollars de frais d'administration (0,4 million de dollars en 2000) à la Société. Inclus dans les créditeurs et passif constitué est 0,7 million de dollars dû à la Société canadienne des postes (0,4 million de dollars en 2000) pour des services administratifs fournis au régime.

# Liste des membres du conseil et des comités

Les comités formés par le conseil d'administration qui participent à la régie du régime ainsi que le nom des membres du conseil et des comités qui y siègent figurent dans le tableau suivant :

	Conseil d'administration	Comité de vérification	Comité de pensions	Comité de placement	Conseil consultatif des pensions
Vivian G. Albo, B.A., B.Sc.S.	présidente	•	•		
L'honorable André Ouellet, C.P. c.r.	•		•		
Gilles Champagne, LL L	•	•	président	•	
Mickey L. Akavak	•				
Terri M. Lemke, PFP	•		•		
Michel Lemoine, ing., LL L	•				
Gérald Préfontaine, FCA	•	président			
Cedric E. Ritchie, O.C.	•	•			
Anne Smith, FICVM	•	•	•		
Brian J. Steck, M.B.A., CFA, FICVM	•		•	président	
<hr/>					
Pierre Brunet, O.C., FCA				•	
Jacques Côté, BComm, M.B.A.				•	
Douglas D. Greaves, B.A., CFA				•	•
Hugh Mackenzie, MA				•	
Kenneth W. McArthur, B.Sc.C., c.a.				•	
Jim Meekison, M.B.A.				•	
<hr/>					
Patrick Tardif (Postes Canada)					président
John Barrowclough (AOPC)					•
Daryl Bean (AFPC-SEPC)					•
Jeff Bennie (STTP)					•
Michel Bissonnette (Postes Canada)					•
Dale Clark ( STTP)					•
George Kuehnbaum ( STTP)					•
Cindy McCallum ( STTP)					•
Doug Meacham (Postes Canada)					•
Dereck Millar (élu par les participants actifs non représentés par un agent négociateur)					•
Mike Moeller (SEPC/AOPC/repré. du ACMPA)					•
William Price (élu par la majorité de participants actifs du régime)					•
Barbara Stanyar (Postes Canada)					•
Claire Wierzbicki (ACMPA)					•
Représentant des retraités (poste vacant)					•

AOPC – Association des officiers des postes du Canada  
 ACMPA – Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

STTP – Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes  
 AFPC – Alliance de la Fonction publique du Canada  
 SEPC – Syndicat des employés des postes et des communications